

Bienvenue dans cette première réunion publique sur le PLU d'Anduze. Réunion en mode Covid : nombre limité de personnes, mais retransmise en direct sur la page Facebook de la commune.

Habiter, se déplacer, travailler, rencontrer ses voisins sur une place, tout cela a à voir avec un PLU.

Les risques naturels aussi ...

Nous venons de vivre des inondations qui ont causé des dégâts matériels importants notamment pour des restaurants et snacks, situés en zone basse de la ville.

Les habitants de la rue basse, qui en ont vu d'autres comme ils le disent eux mêmes, n'habitent pas au rez-de-chaussée, niveau consacré aux garages et au stockage. Certains habitants du plan des molles ont eu des dégâts eux aussi.

Ces épisodes que nous connaissons bien, au point qu'ils s'appellent « épisodes cévenols » sont récurrents et plus ou moins dévastateurs, comme on l'a vu à Valleraugue, beaucoup plus touchée que nous. Nous savons aujourd'hui que si ces événements remontent à la nuit des temps, ils sont amplifiés par le changement climatique.

Ils sont de plus en plus fréquents, et nous interpellent chaque fois sur nos capacités à nous protéger, à réduire notre vulnérabilité et à prévenir.

Prévenir, c'est se rappeler, faire un travail de mémoire, entretenir cette mémoire pour rester en alerte, retrouver les bons réflexes lors qu'une crue survient.

Prévenir, c'est aussi avoir un aménagement du territoire qui prenne en compte ce risque naturel. Du Gardon à la zone d'activités en passant par les habitations, les espaces naturels, les terres agricoles et la forêt, il est important de penser chacun de ces éléments et leur interdépendance dans la perspective d'une commune qui résiste le mieux possible aux risques naturels. Pour Anduze, construite entre les rochers, à proximité du Gardon, avec les activités, notamment touristiques, c'est une base incontournable pour aborder le PLU.

La municipalité précédente avait lancé une révision du PLU, en juin 2017 qui n'a pas été finalisée. Elle avait voté en septembre 2019 un nouveau Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui reprenait les projets d'urbanisation et d'implantation de grandes surfaces déjà inscrites dans le PLU de 2014.

En tant que nouvelle municipalité, nous reprenons la révision du PLU en modifiant le PADD qui constitue la première étape de cette révision. C'est ce qui va vous être présenté par le bureau d'études dans quelques minutes.

Nous n'avons pas changé de bureau d'études: Urba Pro représenté ici par Stéphane Gazabre. Nous avons par contre repris dans cette nouvelle version du PADD nos engagements de campagne.

De quoi s'agit-il ? • En quelques mots

- ✓ Labahou était destinée à une très forte urbanisation et au développement de grandes surfaces. Dans ce quartier en particulier, mais aussi dans d'autres secteurs propices de la commune, nous voulons au contraire y préserver les dernières bonnes terres agricoles. Il s'agira donc de restructurer ce quartier de Labahou autour de ses activités et de son habitat. Nous ne souhaitons pas un deuxième Anduze qui affaiblirait le centre ancien, il n'a pas besoin de cela. Bien au contraire, le **centre ancien a besoin de rénovation**, de réhabilitation pour attirer à nouveau des habitants et pour y vivre mieux toute l'année en développant la mixité et la vie socio-économique.
- ✓ Plus globalement, il s'agit de freiner l'étalement excessif de l'urbanisation dans les secteurs périphériques de la commune pour **préserver les zones naturelles et les zones humides**.
- ✓ Nous voulons également créer un maillage plus complet de **circulations douces** à travers la commune et **redonner au Gardon son caractère majeur** pour l'aménagement de la ville.
- ✓ Anduze est une destination touristique, cela est lié à son patrimoine historique et naturel. Il convient d'en tenir compte dans les aménagements qui doivent être adaptés à la taille de la commune. C'est pourquoi nous nous sommes positionnés **contre le centre de stockage de déchets inertes**, surdimensionné pour la commune et remettant en cause les atouts environnementaux d'Anduze et ses environs, hypothéquant de fait la future voie douce Boisset/Anduze. Cela aussi fait partie du PLU... Même si bien sûr, le tourisme ne doit pas être la seule activité économique de la ville.

Le PLU est une démarche, un travail qui se déroule sur plusieurs mois. Dès notre élection, nous avons retravaillé le PADD qui donne les grandes orientations de l'aménagement d'Anduze pour les vingt prochaines années. Ce PADD est susceptible d'être encore amendé et complété, d'où la réunion de ce soir.

En effet, **nous avons souhaité, pour élaborer ce PLU, concerter la population**, ce qui est aussi un engagement de campagne. L'aménagement de la commune regarde chacun de nous, quelle que soit notre position géographique, sociale ou économique. **Chacun est expert de son quotidien** et peut traduire cela dans une perspective d'intérêt général. C'est aujourd'hui la première réunion d'information, des ateliers thématiques suivront pour ceux qui souhaitent s'investir plus activement.

Pour mener à bien la concertation qu'on vous présentera un peu plus avant dans la soirée, nous avons fait appel à un cabinet conseil spécialisé pour nous assister et pour garantir la liberté de parole dans les travaux : l'agence ACSOFE représentée aujourd'hui par Joël Raimondi.

Vous pouvez également faire remonter vos contributions particulières par courrier à la mairie.

À chaque étape du PLU, les institutions, les personnes publiques associées (PPA) sont consultées.

Ensuite viendra le temps du zonage, c'est à dire la définition précise des différentes zones et leur destination, leur usage. Ce zonage doit être la traduction concrète du projet communal à vingt ans. En ce sens, il dépasse forcément l'intérêt individuel.

Notre démarche pour la révision du PLU, qui tient compte des risques, qui concerte la population et recherche un développement durable qui n'hypothèque pas l'avenir, dans un territoire résilient, s'inscrit dans une démarche plus globale des PLU Gard Durable que mène le département. J'ai eu l'honneur de piloter cette politique départementale quelques années, j'ai le plaisir de l'appliquer concrètement sur notre commune avec vous.

Un dernier élément avant que Danielle Grosselin précise certains points: comme vous avez pu le lire dans "Le Petit Pélico", notre nouveau journal communal, la loi ALUR a prévu le transfert automatique de la compétence des PLU aux communautés de communes. L'Agglo d'Ales, concernée par cette disposition, pourrait théoriquement devenir la collectivité compétente en matière de PLU dès le 1er Janvier 2021. Cependant les communes peuvent s'opposer à ce transfert par un vote entre le 1er octobre et 31 décembre. Pour éviter ce transfert il faudra réunir 25% des communes de l'Agglo représentant 20% des habitants.

Comme bon nombre d'autres communes, nous voterons contre ce transfert afin de conserver la compétence PLU au niveau de la commune. Certaines communes ont déjà voté en ce sens, nous-mêmes allons le faire lors du prochain conseil municipal.

Nous pensons obtenir cette minorité de blocage.

Nous devons garder la maîtrise de notre territoire communal et les moyens de mettre en œuvre nos orientations d'aménagement décidées collectivement et localement !

Geneviève Blanc, maire d'Anduze